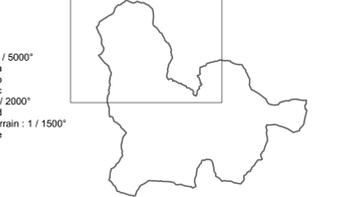


P.L.U

PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE SAINT-GERMAIN DE CALBERTE



Zones naturelles : 1 / 5000°
- planche 4.a
- planche 4.b
- planche 4.c
Zones urbaines : 1 / 2000°
- planche 4.d
Bourg & Mouvements de terrain : 1 / 1500°
- planche 4.e

ELABORATION
Date : 5 juillet 2018
Approuvé le : 24 septembre 2019
Éditeur :
Zones naturelles
1:5000
4a

- Légende**
- Limites de zone
 - Zone (U et AU) à urbaniser sous la forme d'une ou plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble et dans le respect des OAP
 - Emplacements réservés
 - Enveloppe des Zones Inondables - PPRi des bassins des Gardons et du Luch en Lozère (enveloppe reportée à titre indicatif - pour le zonage réglementaire se référer au PPRi joint en annexe 6.1)
 - Éléments de paysage (haies), repérés au titre de l'article L.151.19 du CU
 - Éléments de patrimoine bâti (murets, rus), repérés au titre de l'article L.151.19 du CU
 - Éléments de patrimoine (bâti et paysage), repérés au titre de l'article L.151.19 du CU
 - Bâtiments désignés au titre de l'article L.151.11.2 du CU
 - Parcelle identifiée au titre de l'article L.151.23 du CU et faisant l'objet de mesures compensatoires

ER	Vocation	Surfaces	Benef	Localitat
1	Renouvellement de la STEP Bst création d'une voirie d'accès	11.356,543	Commune	Serre de la Can
2	Aménagement de l'espace dans le cadre de l'aménagement du site de l'ancien foyer Sarah Bonnel	42,827	Commune	Bourg de Saint Germain de Calberte
3	Aménagement de l'espace public	28,374	Commune	Bourg

